

Communiqué de presse

10/10/2024

La Chambre de métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes s'associent pour dynamiser l'artisanat dans les centres-villes

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes unissent leurs moyens pour favoriser l'implantation d'entreprises artisanales dans les centres villes des territoires prioritaires de la région. Les partenaires s'engagent au service de la revitalisation de l'économie locale, du développement des entreprises et de la préservation des savoir-faire artisanaux.

Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, et Barbara Falk, directrice régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Banque des Territoires, en présence d'Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, signent une convention pour dynamiser l'artisanat des centres-villes des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Territoires d'Industrie en AURA. Grâce à un modèle de cofinancement tripartite, ce partenariat offre une nouvelle opportunité pour revitaliser l'économie locale.

L'expertise de la CMA au service des collectivités locales

Alors que les villes moyennes concentrent près d'un quart de la population française et jouent un rôle essentiel au sein des régions, certaines présentent des signes de dévitalisation alors que d'autres sont en plein essor. Nombreuses sont les communes ou intercommunalités qui peinent à se lancer dans des projets de redynamisation, au vu de leur complexité : connaissance du tissu artisanal, prise en compte des besoins fonciers ou immobiliers des artisans selon la nature de leur activité, étude de marché, législation applicable ou encore modèle économique de l'entreprise.

Par cette convention, en vigueur jusqu'en 2026, les partenaires s'unissent pour accompagner les collectivités et leur proposer des solutions sur mesure, de l'idée initiale à la réalisation du projet.

Le maillage territorial et l'expertise profonde de la CMA constituent des atouts majeurs pour identifier les entreprises et garantir la viabilité des projets, qu'elle accompagne à toutes les étapes. Ainsi, la CMA élabore des scénari d'exploitation et analyse les données financières

pour garantir la viabilité des projets. Elle accompagne ensuite les collectivités dans la rédaction d'appels à candidature afin de trouver les porteurs de projet, artisans prêts à s'installer. En complément, la CMA propose une expertise juridique pour évaluer la conformité des projets avec les documents de planification territoriale, notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU), une étape souvent complexe pour les collectivités.

Partenaires des collectivités locales, la Banque des Territoires les accompagne dans l'élaboration de leurs stratégies et la déclinaison opérationnelle de leurs projets de soutien au commerce de proximité et plus largement pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires, qui constitue, avec la transformation écologique et énergétique, l'un de ses deux axes stratégiques.

Un modèle de cofinancement pour maximiser l'impact sur les territoires

La Banque des Territoires et la CMA proposent aux communes et aux intercommunalités de bénéficier d'un financement tripartite à part égales. Ces dernières supporteront ainsi seulement un tiers du coût de réalisation des études de marché, analyses de concurrence et scenari d'exploitation.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune aux deux partenaires de soutenir les activités économiques et touristiques, tout en valorisant les savoir-faire locaux. Le programme sera testé sur plusieurs territoires afin d'adapter les interventions aux spécificités locales et aux besoins des collectivités, notamment ceux concernés par les programmes nationaux Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, et Territoires d'Industrie de la région qui comptent la Banque des Territoires parmi leurs financeurs.

- **Action Cœur de Ville** : Ce programme, qui compte 25 villes lauréates dans la région, vise à améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes, à inciter les acteurs du logement à réinvestir les centres-villes, et à favoriser l'implantation d'activités économiques au cœur de ces villes.
- **Petites Villes de Demain** : Ce dispositif vise à renforcer les moyens des élus pour dynamiser et améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours, à travers des actions concrètes et engagées dans la transition écologique. 227 communes de la région sont impliquées.
- **Territoires d'Industrie** : Le programme compte 25 territoires de la région à dominante industrielle. Il est destiné à accélérer le développement industriel des territoires périurbains, ruraux et des villes moyennes, tout en répondant aux enjeux économiques et écologiques de l'industrie.

Contacts presse

Camille MAINDON
Chargée de communication relations presse
CMA Auvergne-Rhône-Alpes
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

Anne-Laure BADAUT
Chargée de communication
Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes – Groupe Caisse des Dépôts
06 31 06 82 34
Anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr

A propos de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

L'Artisanat est une communauté du présent en perpétuel renouvellement avec 228 000 entreprises artisanales, 321 700 salariés et 22 900 apprentis en Auvergne-Rhône-Alpes. Au cœur des territoires, avec ses 24 agences dans les 12 départements de la région, ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 680 collaborateurs, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a pour raison d'être de faire grandir :

- Faire naître les passions en montrant et démontrant que l'Artisanat propose des métiers pleins d'avenir.
- Faire grandir les projets des entrepreneurs, en facilitant et sécurisant leur création d'entreprise.
- Faire grandir les entreprises en aidant les chefs d'entreprises à franchir toutes les étapes de leur vie d'entreprise.
- Faire grandir les compétences en étant présente à tous les stades de la montée en compétence du chef d'entreprise, sur son cœur de métier et sur sa capacité à se former.
- Faire grandir les territoires en accompagnant les collectivités locales et territoriales, à intégrer davantage l'Artisanat dans l'aménagement et le développement de leurs bassins de vie.



“ Nous sommes très fiers de ce partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque des Territoires. En travaillant ensemble, en unissant nos forces et nos compétences, nous pouvons accompagner les entreprises artisanales et les collectivités pour redynamiser le tissu économique artisanal local. De l'Artisanat du quotidien jusqu'aux entreprises industrielles artisanales, notre partenariat sera au bénéfice de nos entreprises et de nos territoires !



Vincent GAUD, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

Contacts presse

Camille MAINDON

Chargée de communication relations presse
CMA Auvergne-Rhône-Alpes
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

Anne-Laure BADAUT

Chargée de communication
Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes – Groupe Caisse des Dépôts
06 31 06 82 34
Anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires



“ Le partenariat construit entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Banque des Territoires permet de faciliter les projets d'implantation des entreprises artisanales dans notre région. La CMA apporte une expertise unique que la Banque des Territoires aide à diffuser parmi ses clients et les structures dont elle est actionnaire : sociétés d'économie mixte locale, foncières de redynamisation, collectivités lauréates des programmes Action cœur de ville, Petites villes de demain et Territoires d'Industrie... Une belle complémentarité au service du territoire !



Barbara FALK, Directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Banque des Territoires.

Contacts presse

Camille MAINDON

Chargée de communication relations presse
CMA Auvergne-Rhône-Alpes
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

Anne-Laure BADAUT

Chargée de communication
Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes – Groupe Caisse des Dépôts
06 31 06 82 34
Anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr